



VSPB · FSFP

Verband Schweizerischer Polizei-Beamter
Fédération Suisse Fonctionnaires de Police
Federazione Svizzera Funzionari di Polizia

Communiqué de presse

Lucerne, 14 avril 2026

La FSFP critique la délégation prévue de tâches d'exécution de peines à des acteurs privés

La Fédération suisse des fonctionnaires de police FSFP rejette clairement la possibilité décidée en Valais de déléguer à des acteurs privés ou semi-privés des tâches liées à l'exécution des peines et des mesures. Pour la FSFP, les tâches relevant de la sécurité et de l'autorité publique relèvent de la responsabilité de l'État et non d'entreprises privées ou de sociétés de sécurité.

Avec cette modification de loi, la marge de manoeuvre est élargie afin de confier à des instances publiques ou privées des tâches dans les domaines de l'encadrement, de la santé, de la sécurité et du transport. Pour la FSFP, cette évolution est problématique du point de vue de l'État de droit et de la politique de sécurité.

« L'exécution des peines et des mesures n'est pas un terrain de jeu pour des prestataires privés. Lorsque l'État restreint des libertés fondamentales, il doit aussi en assumer lui-même la responsabilité », souligne la FSFP. L'exécution des peines et des mesures constitue une mission fondamentale de l'État. Elle exige des responsabilités claires, un contrôle démocratique, des standards professionnels et une formation orientée vers la mission de service public et non vers des intérêts économiques.

La FSFP juge particulièrement critique le fait que, avec cette nouvelle réglementation, non seulement des prestations de soutien, mais aussi potentiellement des domaines sensibles comme la sécurité et l'encadrement puissent être externalisés. C'est précisément dans ces domaines qu'il faut de l'expérience, de la proportionnalité, de la fiabilité et une intégration claire dans les structures étatiques. Cette responsabilité ne doit pas être transférée progressivement à des prestataires externes. En 2006, la FSFP a mandaté l'Université de Berne pour réaliser un rapport d'expertise intitulée « Externalisation de tâches de sécurité policière à des entreprises privées en Suisse ». La conclusion principale était la suivante : « Plus l'on porte atteinte aux droits fondamentaux des personnes, moins la privatisation est admissible ». Cette affirmation reste pleinement valable aujourd'hui.

Lorsque les cantons atteignent leurs limites dans l'exécution des peines et des mesures, il faut selon la FSFP non pas davantage de privatisation, mais davantage d'investissements dans les structures étatiques, un personnel suffisamment qualifié et des solutions solides au sein du système public.

La FSFP demande donc que les tâches relevant de la sécurité ainsi que la prise en charge directe de personnes détenues ou condamnées restent fondamentalement de la responsabilité de l'État. La police, la justice et les autorités cantonales doivent continuer à être les acteurs chargés de cette mission, avec les compétences professionnelles, la légitimité et le contrôle nécessaires.

Pour la FSFP, les choses sont claires :

L'État ne doit pas transférer à des acteurs privés sa responsabilité dans le domaine central de la sécurité et de l'exécution des peines.

Pour de plus amples informations :

- En français : Emmanuel Fivaz, Président FSFP, 076 399 6778
 - En allemand et italien : Max Hofmann, Secrétaire général FSFP, 076 381 4464
-